

Seigneur (1). Cette confrérie fut encore dotée en 1389 par Pierre Brun, paroissien de Cordelles, et en 1390 par Guillaume Thomas de Prahelles (Presles). Indépendamment de cette donation, Thomas Prahelles, dont la famille possédait un tombeau dans l'église de Cordelles, laissait des dotations aux luminaires de Cordelles et à ceux des églises où l'on a coutume d'aller en procession pour les Rogations, c'est-à-dire à la bienheureuse Marie de Vernay, de Saint-Cyr-de-Favières et de Saint-Priest-la-Roche. Il laissait aussi une aumône à la confrérie du Saint-Esprit, dans laquelle il voulait continuer à être considéré comme un « homme vivant ». Une clause semblable est mentionnée dans le testament fait en 1398 par Pierre del Perron, de la paroisse de Cordelles, « lequel veult et ordonne que pendant deux ans après sa mort, il soit encore considéré et tenu pour vivant dans la confrérie du Saint-Esprit ».

Les luminaires des bienheureux Martin et Jean-Baptiste de Cordelles, les deux anciens patrons de la paroisse, reçurent encore les donations de Jean Durand de Condailly en 1399 (2), de Guillaume de Fay en 1400, dont les familles possédaient des tombeaux dans l'église de Cordelles, et en 1419 de Jehan de Gravaudière, dans le testament duquel est mentionnée une donation en faveur du luminaire de la bienheureuse Vierge Marie de Cordelles (3).

Une étude attentive des fondations et dotations faites

---

(1) Leg... « *Caritati de Cordella et in augmentum ipsius Caritatis et elemosynarum quæ fit in parrochia de Cordella, in die festi Ascensionis...* »

(2) ... « Témoins présents : Jean Stévenon de Lignebonne, Barthélemy de Sermayses, Jehan Rosset, Martin Girard, etc... »

(3) Legs : « *luminariis Beatorum Martini et Jobannis de Cordella ; Beate Marie de Cordella...* »